

COMMUNE DE MONTHION

TABLEAU DES SIGNATURES
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MARS 2026
À 19 h 00

Ordre du jour :

I. ÉLECTION DU MAIRE

II. CONSEIL MUNICIPAL - Création des postes d'adjoints

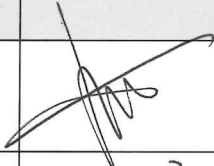
III. ÉLECTION DES ADJOINTS

Lecture de la charte des élus

Date d'envoi de la convocation : 16/03/2026

Date d'arrêt du Procès-Verbal : 27/03/2026

Signatures :

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	SIGNATURE	OBSERVATIONS
LAVOINE	Bastien	Maire		
LOPEZ	Yannick	Secrétaire		

**PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MARS 2026**

La séance a été ouverte sous la présidence de **M. LAVOINE Jean-Claude**,

Nombre de membres en exercice : 15

Quorum : 8 - Présent : 15 - Votant : 15

Présents : Lavoine Bastien, Soulié Jean-Marc, Sylvestre Évelyne, Lopez Yannick, Lavoine Jean-Claude, Remoissenet Jean-Marc, Boullier Stéphanie, Chevrier-Gros Heïdi, Destremont Pauline, Glaisat Nadine, Leclavier Delphine, Papeix Nicolas, Porrovecchio Marc, Sansoz Marc, Vincent Marie-Agnès.

Tous Présents

Secrétaire : Lopez Yannick

ORDRE DU JOUR :

I. ÉLECTION DU MAIRE

II. CONSEIL MUNICIPAL - Création des postes d'adjoints

III. ÉLECTION DES ADJOINTS

Lecture de la charte des élus

Sur proposition Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 30/01/2026.

Le Conseil Municipal présente ses condoléances aux familles BUTHOD-VILLIEN et PIVIER suite au décès de Madame Anita BUTHOD-VILLIEN.

Installation des conseillers municipaux :

Le maire déclare les membres du conseil municipal : **Mesdames et Messieurs Lavoine Bastien, Soulié Jean-Marc, Sylvestre Évelyne, Lopez Yannick, Lavoine Jean-Claude, Remoissenet Jean-Marc, Boullier Stéphanie, Chevrier-Gros Heïdi, Destremont Pauline, Glaisat Nadine, Leclavier Delphine, Papeix Nicolas, Porrovecchio Marc, Sansoz Marc, Vincent Marie-Agnès** installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M. LOPEZ Yannick a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Jean-Claude LAVOINE cède la présidence de l'assemblée à **Marie-Agnès VINCENT**, la doyenne d'âge. (L.2122-8 CGCT).

I. ÉLECTION DU MAIRE

Marie-Agnès VINCENT constate que la condition du quorum est remplie (8).

Elle a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du C.M. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Il est procédé à la désignation de 2 assesseurs : Mme SYLVESTRE Évelyne et M. PAPEIX Nicolas.

Il est procédé à un appel à candidature au poste de maire.

M. LAVOINE Bastien est candidat au poste de maire.

Il est procédé au déroulement du vote.

Chaque conseiller municipal tour à tour est appelé à voter.

Il est procédé au dépouillement

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1 blanc et 1 nul
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

M. LAVOINE Bastien : 13 voix (treize voix)

M. LAVOINE Bastien, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installé.

M. LAVOINE Bastien a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Marie-Agnès VINCENT cède alors la présidence à **Bastien LAVOINE**

II. CONSEIL MUNICIPAL

1) Création des postes d'adjoints :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder **30%** de l'effectif légal du conseil municipal qui correspond à **4** adjoints.

Considérant que le Conseil municipal compte **15** membres.

Il est proposé la création de **3** postes d'adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la création de **3** postes d'adjoints.

(Délibération 06 Présents : 15 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0)

III. ÉLECTION DES ADJOINTS

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Il est procédé au dépôt de liste :

Bastien LAVOINE appelle les candidats à déposer leur liste :

- Le maire a constaté que la liste de **Jean Marc SOULIÉ** a été déposée.
- Il est procédé au déroulement du vote.

Chaque conseiller municipal tour à tour est appelé à voter.

- Il est procédé au dépouillement.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : **0**

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Liste **SOULIÉ Jean-Marc**, 15 (Quinze voix)

- **La liste SOULIÉ Jean-Marc** ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

M. SOULIÉ Jean-Marc, **Mme SYLVESTRE Évelyne**, **M. LOPEZ Yannick**.

(Délibération 07 Présents : 15 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0)

Monsieur le Maire donne Lecture de la charte des élus.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 19h55.

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/03/2026

Arrêté par le Conseil Municipal en séance du 27/03/2026

PUBLICATION : le 30/03/2026

Ainsi fait et signé par le maire et le secrétaire.

Le Maire,
Bastien LAVOINE.



Le Secrétaire de séance,
Yannick LOPEZ.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Y. Lopez', is written over the text of the secretary's name.